Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2025/4400

1.8.2025

RECOMMANDATION DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

du 29 juillet 2025

au Conseil de l'Union européenne concernant la désignation du commissaire aux comptes extérieur de la Nederlandsche Bank

(BCE/2025/27)

(C/2025/4400)

LE CONSEIL DES GOUVERNEURS DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu les statuts du Système européen de banques centrales et de la Banque centrale européenne, et notamment leur article 27.1,

considérant ce qui suit:

(1) Les comptes de la Banque centrale européenne (BCE) et des banques centrales nationales des États membres dont la monnaie est l'euro sont vérifiés par des commissaires aux comptes extérieurs indépendants désignés sur recommandation du conseil des gouverneurs de la BCE et agréés par le Conseil de l'Union européenne.

(2) Le mandat du commissaire aux comptes extérieur de la Nederlandsche Bank, KPMG Accountants N.V., expirera après la vérification des comptes de l'exercice 2025. Il est donc nécessaire de désigner un commissaire aux comptes extérieur à compter de l'exercice 2026.

(3) La Nederlandsche Bank a sélectionné EY Accountants B.V. en tant que commissaire aux comptes extérieur pour les exercices 2026 à 2032,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE RECOMMANDATION:

Il est recommandé de désigner EY Accountants B.V. en tant que commissaire aux comptes extérieur de la Nederlandsche Bank pour les exercices 2026 à 2032.

Fait à Francfort-sur-le-Main, le 29 juillet 2025.

La présidente de la BCE
Christine LAGARDE